



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 4 juillet 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 27 juin 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h00.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLÉE, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : M. Salih KURT, M. Stéphane LESCURE, M. Bruno DIRAND, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Patricia LIME VIEILLE.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : S. LESCURE/P. BENOIT ; B. DIRAND/D. GUILLEUX ; N. PERROT/C. LOMBARD ; E. GIRAUD/M. COLLETTE ; D. DUMONT/R. LORIN CART-GRANDJEAN.

Vente du lot n° 30 du lotissement Vallon St Michel à Monsieur et Madame BODIN

Une demande d'acquisition dans le lotissement communal « Le Vallon Saint Michel » a été adressée à la commune par M et Mme Jean Patrick BODIN, domiciliés 1 rue des Fasses 70190 BOULT, pour y construire une maison individuelle sur le lot n°30 cadastré AK 269, d'une surface totale de 547 m², et situé 16 rue du Vallon 25800 VALDAHON.

Vu l'avis des Domaines du 28 aout 2023 estimant la parcelle à 94€ HT le m² et la délibération du Conseil Municipal du 15 février 2024 fixant le tarif de la vente des terrains constructibles à 100€ TTC le m², le conseil municipal doit se prononcer sur cette session au prix de 100€ TTC le m² soit :

547 m² X 100,00€ TTC = 54 700€ dont 8 630. 75€ de TVA sur marge et droits d'enregistrement en sus.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Se prononce sur la vente du lot n°30, parcelle cadastrée AK 269 d'une superficie totale de 547 m² à M et Mme BODIN pour un montant de 54 700€ TTC,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,
- Rappelle que :
Les acquéreurs devront s'engager à construire dans le délai de validité en vigueur du permis de construire déposé lors de la signature de l'acte de vente du terrain. Le refus de cette condition constitue un cas impératif d'empêchement de la vente.
Si la vente est faite et si l'acquéreur n'a pas respecté son engagement de construire dans ces délais, la vente sera annulée et le terrain sera racheté par la commune à son prix de vente majoré des frais de notaire, sans aucune actualisation.
- Dit que dans le prix de vente est compris un arbre par are consommé.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
09/07/2024

Pour extrait conforme
Le Maire,
Sylvie LE HIR

